

INTERFORMATION STATISTIQUES D'ENTREPRISES

Réunion du 26 avril 2007

Fiche descriptive d'enquête pour examen en avis d'opportunité**Enquête sur les stratégies d'internationalisation**

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 26 avril 2007 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Services producteurs

- Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Insee - Direction des statistiques d'entreprises

- Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer - Secrétariat Général - Direction des affaires économiques et internationales - Service économie, statistiques et prospective (SESP)

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les stratégies d'internationalisation

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête porte sur l'internationalisation de l'activité des entreprises. L'internationalisation peut correspondre à des projets de développement international ou à des délocalisations. On parle de *délocalisation* si l'activité réalisée à l'étranger remplace une activité auparavant effectuée en France. Le *développement international* correspond au cas où l'activité réalisée à l'étranger est nouvelle pour l'entreprise et que celle-ci est implantée à l'étranger.

Les activités implantées à l'étranger sont entendues au sens large : elles peuvent être réalisées avec ou sans investissement dans le pays d'accueil et incluent la sous-traitance internationale.

L'enquête doit permettre d'appréhender la nature et l'importance de ces activités. Elle en décrira les principales caractéristiques (localisation, objectifs). Outre la collecte elle-même des informations mentionnées, un objectif de l'enquête sera, compte-tenu de la sensibilité du thème, d'en vérifier la faisabilité.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête répond à une demande très importante d'informations sur les stratégies d'internationalisation des groupes, les phénomènes de délocalisation et leur impact sur l'économie, tant de la part du grand public que de nos autorités de tutelle.

A l'initiative d'Eurostat, une enquête sur l'« International Sourcing » sera réalisée en 2007 par de nombreux pays membres. L'objectif est de mieux connaître le phénomène et de comparer les différents pays de l'Union européenne. L'enquête réalisée par l'Insee et le SESP ne fera pas partie du dispositif européen, mais elle portera sur des thématiques très proches. Une différence importante est l'unité statistique (interrogation au niveau du groupe et de l'entreprise indépendante pour le projet Insee-SESP et au niveau de l'entreprise pour Eurostat).

Pour les transports, l'enquête répond à l'attente des professionnels du secteur et du ministère d'une meilleure compréhension des évolutions du transport de fret dans le contexte international (part du pavillon français). De nombreuses demandes portent également sur la logistique, secteur en pleine expansion mais encore mal connu. Ces demandes émanent en particulier du Conseil d'Analyse Stratégique (CAS) et du Pôle Inter-ministériel de Prospective et d'Anticipation de Mutations Economiques (PIPAME), dont une formation est consacrée à la logistique.

5. Principaux thèmes abordés

Les questions porteront sur les fonctions implantées ou sous-traitées à l'étranger par les entreprises (activité principale ou activités secondaires). La zone géographique et l'importance de l'activité à l'étranger seront aussi demandés. Pour l'ensemble du groupe ou de l'entreprise indépendante, on abordera les raisons qui ont motivé ces mouvements, ainsi que leurs conséquences sur l'unité interrogée et les obstacles rencontrés. L'enquête permettra aussi d'analyser plus en détail les trois dernières implantations d'activité à l'étranger de l'unité interrogée.

Les questionnaires seront personnalisés en fonction des secteurs concernés afin de cibler la liste des activités et des fonctions pertinentes. Pour les transports, on abordera également de manière détaillée les métiers du groupe ou de l'entreprise indépendante et la sous-traitance réalisée en France pour le compte de cette unité.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

Il n'existe pas de dispositif d'enquête sur les délocalisations. Une étude a estimé un ordre de grandeur dans le secteur industriel en mobilisant différentes sources¹. Les résultats portent uniquement sur la délocalisation de l'activité principale des établissements, et ne comportent pas d'information sur la délocalisation des activités fonctionnelles, ni d'éléments qualitatifs sur le phénomène. D'autres travaux économétriques utilisent les sources statistiques pour mesurer l'impact de l'internationalisation sur les résultats futurs des entreprises, en distinguant les délocalisations du développement international². Ce type d'appariement, ne peut se faire qu'avec un décalage temporel important. De plus, il ne prend pas en compte la sous-traitance internationale.

L'enquête constituerait donc la première investigation spécifique de l'appareil statistique public sur le sujet.

7. Base de sondage.

Les groupes ou entreprises indépendantes enquêtés seront tirés dans les fichiers de l'Insee sur les groupes d'entreprises d'une part et le répertoire Sirène de l'autre. On utilisera de fait une actualisation de la base de données qui a servi pour l'enquête sur l'immatériel dont le principe de sondage était le même. Cette enquête sur l'immatériel avait prouvé la faisabilité d'interroger des groupes en tant qu'unité statistique.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

En dehors des entreprises indépendantes, les unités enquêtées seront les groupes. Il est en effet raisonnable de penser que d'un point de vue économique, la stratégie de déploiement d'activités à l'étranger est élaborée au niveau du groupe et non pas dans chaque filiale. Cette façon de procéder est contraire au dispositif retenu par Eurostat, qui prévoit d'interroger au niveau des unités légales « entreprises » (choix motivé par l'absence de base de sondage au niveau des groupes dans la majorité des États membres). Une telle base étant disponible en France, il est légitime de l'exploiter.

Le champ de l'enquête est restreint à trois secteurs de l'économie française :

- les équipements mécaniques pour l'industrie ;
- les activités informatiques pour les services ;
- le transport de marchandises et la logistique pour les transports.

Pour les équipements mécaniques, l'enquête devrait s'adresser à 500 entreprises indépendantes et à une centaine de groupes. Pour le secteur des activités informatiques, 700 entreprises indépendantes et 70 groupes seront interrogés.

¹ Aubert P. et P. Sillard (2005) "[Délocalisations et réductions d'effectifs dans l'industrie française](#)", *L'économie française : comptes et dossiers*, Insee.

² Hijzen A., S. Jean et T. Mayer "The Effects at Home of Initiating Production Abroad : Evidence from Matched French Firms", OCDE, 2006

Pour le secteur des transports, 100 à 200 groupes du transport de marchandises et de la logistique, les acteurs majeurs du secteur, seront interrogés. Ces derniers représentent plus de 80% de l'activité du transport de marchandises en France. Quelques entreprises situées dans des régions frontalières seront également interrogées.

9. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte

L'enquête doit être réalisée au cours de l'année 2007 (second semestre). Elle sera réalisée par voie postale.

Les secteurs des équipements mécaniques et des activités informatiques seront enquêtés par l'Insee. La réalisation de l'enquête sera confiée à la direction régionale des Pays de la Loire. Pour le secteur du transport de marchandises et la logistique, l'enquête sera réalisée par le bureau de la statistique des entreprises de transport, au sein de la sous-direction de l'observation statistique des transports du Service économie, statistiques et prospective du ministère chargé des transports (SESP).

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

La mise au point du questionnaire définitif se fera à la suite d'entretiens avec des entreprises et réunion d'un comité de concertation. La coordination avec l'enquête pilote initiée par Eurostat sera assurée.

Le questionnement se fera sous forme d'un questionnaire papier (4 à 6 pages). Les questions seront essentiellement qualitatives et le temps de réponse n'excèdera pas 1 heure.

11. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de pilotage, commun à l'Insee et au SESP, est composé de membres de l'Insee et du ministère chargé des transports, de membres des fédérations professionnelles représentatives des entreprises des différents secteurs enquêtés et d'utilisateurs potentiels des données.

12. Diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication sous forme d'un « Insee Première » pour les résultats d'ensemble et/ou des secteurs interrogés par l'Insee, et d'un « SESP en bref » du SESP. Les données détaillées seront disponibles sur le site Internet du SESP pour le secteur des transports.